

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENT EXCEPTIONNEL
DU TEMPS DE PRESENCE A L'ECOLE MATERNELLE
POUR UN ENFANT SOUMIS
A L'OBLIGATION D'INSTRUCTION ET SCOLARISE EN PETITE SECTION**

Rappel : La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi.

Ecole : nom, adresse, tel

Directeur de l'école : nom, prénom

Enseignant : nom, prénom

Enfant concerné : nom, prénom, date de naissance

Personne responsable de l'enfant¹ : nom, prénom, adresse

1/ Aménagement demandé

A) Pas de fréquentation de l'école l'après-midi

Je soussigné (e) demande que l'enfant soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi les jours suivants (à cocher):

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

B) Retour de l'enfant à l'école dans l'après-midi à heures selon l'horaire possible précisé dans le règlement intérieur de l'école.

Je soussigné (e) demande que l'enfant soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Cet aménagement est sollicité sur la période du au.....

Date et signature de la personne responsable de l'enfant

¹ Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (article L. 131-4 du code de l'éducation).

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus (émis après consultation des membres du conseil de cycle 1) à transmettre dans les deux jours ouvrés à l'IEN

Date de réception de la demande :

- Avis favorable
- Avis défavorable, motif (ex demande d'aménagement le matin, impossibilité d'assurer une ouverture des portes à des horaires particuliers l'après-midi....)

.....
.....
.....
Date, signature et cachet du directeur de l'école

3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale

Date de réception de la demande :

- Favorable
- Défavorable, motif

.....
.....
.....
Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale

4/ Réunion de l'équipe pédagogique

Il est conseillé qu'une réunion de l'équipe pédagogique dans le trimestre suivant la date du début de la mise en oeuvre de l'aménagement soit organisée pour faire le point des adaptations de l'enfant à l'école, avec les personnes qui en sont responsables, Elles peuvent faire la demande d'évolution de l'aménagement.
Toute modification sera actée par écrit, pour préciser l'évolution du temps de présence de l'enfant à l'école.

5/ Transmission de la décision aux familles

Date de transmission à la famille et signature par le directeur d'école